

Comment valider vos ingrédients utilisés pour vos bougies / parfums d'ambiance?

Les modifications apportées à ce document sont identifiées par un trait vertical en marge.

La liste des ingrédients correspond au fichier Excel **F005(GPA) liste des ingrédients.xls**

Cette liste doit regrouper TOUS les ingrédients qui seront par la suite utilisés dans vos formules. En effet, **aucune formule ne pourra être validée sans validation préalable de tous les ingrédients la composant**: la validation des ingrédients est donc la première étape nécessaire à la labellisation de vos bougies et parfums d'ambiance Ecocert.

Il n'existe qu'une seule liste des ingrédients (et non une liste des ingrédients par formule, donneur d'ordre...).

A. Comment remplir la liste des ingrédients ?

A chaque soumission d'un nouvel ingrédient ou modification d'un ingrédient déjà listé, vous devez compléter ce tableau: **colonne A à E: "A remplir par votre société"**, le reste étant la partie réservée aux validations par Ecocert.

Il est important de codifier tous les ingrédients, n'oubliez donc pas de codifier l'eau. S'il n'y a pas de codification interne, il est possible de les numéroter de 1 à XXX.



Les points importants à noter :

- Toutes les colonnes A à E ("A remplir par votre société") doivent être complétées: code ingrédient, nom INCI, nom commercial, fournisseur, code formules.
- Vous devez indiquer un ingrédient par ligne: un même ingrédient correspond à un même INCI + une validation Ecocert identique.
- Si vous avez plusieurs fournisseurs pour un même ingrédient, il faut créer une seule ligne et renseigner dans la colonne D tous les fournisseurs. Il faut également préciser les différents noms commerciaux de ces ingrédients (colonne C).
- TOUS les fournisseurs référencés devront être validés.
- Pour les sous-traitants: si certains de vos ingrédients sont fournis par votre donneur d'ordre, renseignez-le dans la case fournisseur. Ces ingrédients seront validés chez votre donneur d'ordre et la validation Ecocert sera simplement reportée dans votre liste ingrédients.

S'il n'y a pas de **code interne** dans votre société, numérotez simplement les ingrédients de 1 à XXX.

Pour un même ingrédient, si vous avez **plusieurs fournisseurs**, renseignez les tous sur la même ligne: *tous seront à valider*

Validations Ecocert: ces % seront utilisés pour la validation de vos formules

Pour les ingrédients Bio, la date de validité du certificat sera indiquée

Dès que l'ingrédient est validé, la date de la première validation apparaît

A remplir par votre société					A remplir par Ecocert										
Code ingrédient	Nom INCI	Nom commercial	Fournisseur / Fabricant	Codes des formules	% Végétal	% BIO Végétal	% BIO Animal	Synth.	FT/ FDS	A / Q	Certificat Bio	Fact. achat	Conformité	Stock	Date de validation
MP01	Lavandula angustifolia oil *	HE de lavande Bio	Fournisseur 1 Fournisseur 2	F01, F02	100	100	0	0	xx		30/06/2013		O En cours		28/09/12
MP02	Lavandula angustifolia oil	HE de lavande	Fournisseur 1	F01	100	0	0	0	xx				O		30/08/12
MP03	Caprylic / capric triglycérade	DUB MCT 55/45 Triglycérade	Fournisseur A Fournisseur B	F02	0	0	0	0	xx	x			O N		29/08/12
MP04	Alcohol *	Alcool Bio	Donneur d'ordre	F01, F02	100	100	0	0	xx		31/12/2012		O		12/07/12
MP05	Benzoïc acid	Acide benzoïque	Fournisseur 3	F01									N		

Un même ingrédient correspond à un *même INCI + une validation Ecocert identique*. Ici, dans le cas de l'HE de lavande: même INCI, mais une HE est bio, l'autre non bio: il faut pouvoir les distinguer

Ici, l'alcool bio est acheté par votre donneur d'ordre qui vous le fournit pour les fabrications: il est indiqué en tant que fournisseur

Vous indique si l'ingrédient est :

- **conforme:** "O"
- **Non conforme:** "N"
- **en cours de validation**

et ce **pour chacun des fournisseurs**
Pour la MP03, par ex : le fournisseur A est conforme et validé, le fournisseur B est non conforme

B. Quels sont les documents nécessaires à la validation des ingrédients ?

Chaque ingrédient doit être validé par Ecocert. Plusieurs documents doivent être soumis au responsable de votre dossier en fonction de la nature de l'ingrédient :

1. Matières premières non bio agréées (site internet)

Certains fournisseurs d'ingrédients travaillent en direct avec Ecocert pour la validation de leur matières premières (non biologiques): celles-ci figurent sur le site d'Ecocert: <http://ap.ecocert.com/ecoproducts/> (le mot de passe vous sera donné sur simple demande).

Attention: Ces matières sont validées en *conformité avec le référentiel des Cosmétiques* (Ecocert ou Cosmos), *elles ne sont donc pas systématiquement conformes au référentiel des bougies et parfums d'ambiance*. Il existe en effet des spécificités propres à celui-ci (par exemple, les conservateurs qui peuvent être autorisés en cosmétique, sont refusés pour les bougies/parfums d'ambiance): les ingrédients autorisés en cosmétiques ne sont ainsi par forcément conformes au référentiel des bougies et parfums d'ambiance.

Cette liste peut néanmoins être utile, car beaucoup de ces matières premières sont conformes au référentiel bougies et parfum d'ambiance (globalement toutes les matières premières qui ne contiennent pas de synthétique), mais toujours **sous réserve de validation par votre chargé d'affaires**. Un ingrédient figurant sur cette liste mais contenant un élément non autorisé (ex : conservateur synthétique), ne pourra pas être accepté.

Pour toute demande de validation de ce type de matière premières, il faut renseigner la liste ingrédient (**nom commercial exact et fournisseur**) et fournir l'**attestation Ecocert** (exemple ci-dessous):



**CONCLUSION DE VERIFICATION DE MATIERES PREMIERES SELON
LE REFERENTIEL ECOCERT ET COSMOS DES COSMETIQUES
ECOLOGIQUES ET BIOLOGIQUES**
CE DOCUMENT N'EST PAS UN CERTIFICAT BIOLOGIQUE

Société : **Client XXX**

Demande n° 2996

F-PIC-057 Le présent document doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé est valable.

Page 1 sur 1

Si elles sont conformes, les matières premières peuvent être utilisées dans les produits cosmétiques certifiés selon le référentiel Ecocert et COSMOS des Cosmétiques Ecologiques et Biologiques. Le demandeur est responsable de la conformité desdits produits à la législation générale en vigueur.

NOM de la matière première

Fonction : XXXX

INCI : XXXXX

Conformité ECOCERT:	OUI	Ingrédient végétal :	X %	Ingrédient synthétique :	Y %		
Conformité COSMOS:	OUI	PPAI :	A %	CPAI :	B %	Greffon synthétique:	C %

Commentaires :

2. Parfums

Pour les parfums dont les parfumeurs sont engagés chez Ecocert (cf. liste des sociétés engagées sur internet), veuillez nous fournir simplement **la référence exacte du parfum et le nom du parfumeur**. Le responsable de votre dossier prendra ensuite directement contact avec le parfumeur pour faire valider l'ingrédient.

Pour les parfumeurs non engagés, veuillez nous fournir la **fiche technique du parfum** ainsi qu'un **questionnaire matière première** dûment complété et signé par le fabricant (cf cas n°6).

Tous les ingrédients entrant dans la composition ainsi que leur procédé d'obtention doivent y être renseignés ; s'il n'est pas possible de notifier les quantités exactes de chaque ingrédient, les pourcentages totaux d'ingrédients végétaux et d'origine naturelle doivent être inscrits.

3. Ingrédients issus de l'Agriculture Biologique

Vous devez nous fournir un **certificat attestant du respect du mode de production biologique** listant l'ingrédient à valider (la licence du fournisseur ne suffit pas pour valider ces ingrédients). Veuillez également nous fournir une **fiche technique** précisant la composition exacte de l'ingrédient.

Un ingrédient certifié en alimentaire mais contenant un élément non autorisé (ex : HE conservée avec un conservateur synthétique), ne pourra pas être accepté.



Attention :

Vérifier que vos certificats ont été délivrés par des organismes certificateurs reconnus (NOP, JAS, réglementation Européenne...).

Un échantillon d'un ingrédient bio ne peut pas être utilisé en fabrication (non couvert par la certification).

Tout produit ou ingrédient comportant une mention du type : « échantillon gratuit - ne peut être vendu » sera considéré comme un échantillon.

4. Ingrédients certifiés selon le référentiel Cosmétique

Les matières premières certifiées en cosmétique peuvent être utilisées et comptabilisées en bio, sous réserve qu'elles soient également conformes au référentiel des bougies et parfums d'ambiance: un ingrédient certifié en cosmétique mais contenant un élément non autorisé (ex : conservateur synthétique), ne pourra pas être accepté. Pour la validation de ces ingrédients, il faudra le **certificat cosmétique**.

5. Extraits végétaux

Pour les ingrédients de type extraits végétaux aqueux (hydrolats, extraits hydro alcooliques, extraits hydro glycerinés...), veuillez remplir le tableau Excel **F305(GPA) - Formule extrait végétaux aqueux BPA**.

Pour les extraits non aqueux, veuillez utiliser le fichier formule **F007(GPA) - Fiche formule BPA** (macérats huileux par exemple).

6. Autres ingrédients

Pour les autres ingrédients, veuillez nous transmettre une **fiche technique**, une **fiche de donnée de sécurité** et un **questionnaire matière première (F349(GPA) - Questionnaire de validation Matière Première NON Bio BPA)** dûment complété et signé par votre fabricant. Il est important de pouvoir connaître la nature de tous les composants ainsi que leur procédé d'obtention.

Les points importants à noter :

- Tous les composants des matières premières devront être déclarés et conformes au référentiel des bougies et parfums d'ambiance Ecocert
- Le questionnaire de matière première doit être signé par le fabricant et non par le distributeur de la matière première.
- Dans le cas d'une fermentation/biotechnologie, une déclaration des constituants du milieu de fermentation/de culture est obligatoire. La nature non OGM doit également être garantie.

Un échantillon de matière première non bio peut être accepté en fabrication si la traçabilité est conforme sur étiquette/bon de livraison. Un échantillon Bio ne pourra être comptabilisé en bio.